



Commission Régionale FUTSAL

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°51

Réunion du mardi 30 mai 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023/2024 Toutes Catégories

Chaque fin de saison, nous vous sollicitons afin de connaître vos éventuels desiderata pour la saison prochaine.

Les clubs sont priés de nous faire parvenir au plus tôt leurs souhaits et éventuellement nous communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2023/2024**.

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ

Régional 1

24580459 GARGES FCM 1 / PARIS ELITE 1 du 27/05/2023

Ce match aura lieu le mercredi 31/05/2023.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Régional 2

Poule A

25211668 SPORTING CP 1 / CACHAN ASC 1 du 27/05/2023

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de CACHAN ASC – 2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Poule B

24580674 CROSNE FUTSAL 1 / HAY 94 FUTSAL 1 du 27/05/2023

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de l'HAY 94 FUTSAL – 1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Championnat Régional Futsal Féminin
Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 2 – 24580675 PARIS XIV FUTSAL 1 / IGNY FUTSAL 1 du 28/05/2023

Régional 2 – 25211759 ETOILE BOBIGNY 1 / ASES 1 du 28/05/2023

CRITERIUM REGIONAL U18 FUTSAL**Niveau 1****25535055 JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 / MYA FUTSAL 1 reporté au 10/06/2023**

La Commission prend connaissance des demandes des 2 clubs et enregistre le forfait de MYA FUTSAL.

25535052 JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 27/05/2023

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de MARCOUVILLE CITY CP – 1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

25535053 ESP 18 FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 27/05/2023

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de ROISSY EN BRIE FUTSAL – 3^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres entraînant le forfait général de l'équipe – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Niveau 2**25535097 INTERNATIONAL PARIS 1 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 28/05/2023**

Lecture de la FMI - Match non joué.

La Commission demande un rapport au club de l'INTERNATIONAL PARIS et à l'arbitre officiel.

Niveau 3**Poule A****225535143 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / PERSANAISE CFJ 1 du 27/05/2023**

Courriel de PERSANAISE CFJ.

La Commission enregistre le forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

25535142 FUTSAL PAULISTA 1 / CBPS 78 1 du 27/05/2023

La Commission,

Pris connaissance de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été arrêté à la 3^{ème} minute en raison d'un nombre de joueurs insuffisants pour l'équipe de CBPS 78,

Considérant que le score était de 1 à 0 en faveur de FUTSAL PAULISTA au moment de l'arrêt du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à CBPS 78 (-1pt – 0 but) pour en attribuer le gain à FUTSAL PAULISTA (3pts – 1 but).

Poule B**25535233 ALMATY BOBIGNY 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 27/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de DRANCY FUTSAL – 2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Poule C**25535278 CHOISY LE ROI AS 1 / LESIGNY USC 1 du 28/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de LESIGNY USC – 2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

25535276 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / SAINT MAURICE AJ 1 du 27/05/2023

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant l'absence des 2 équipes.

La Commission enregistre le forfait non avisé des 2 équipes pour ce match dans les 3 dernières rencontres - application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

Critérium Régional U18 Futsal Feuilles de match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

2^{ème} et dernier rappel :

Niveau 3 – poule B 25535232 PARIS XIV FUTSAL 1 / ARTISTES FUTSAL 1 du 21/05/2023

1^{er} rappel :

Niveau 3 – poule B 25535231 SPEALS US 1 / PARIS ACASA 2 du 27/05/2023